

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 7 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le sept octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : Mmes Anna HENNION, Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR, Jacqueline MOREL, Brigitte VASSEUR, Christel BENARD, Christine RUFFIER, Valérie TAVERNIER, Stéphanie BOUTER

MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Christophe HENRIQUET, Didier VOITURONT, Claude AMAND, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Bertrand MARCHAND,

Etait absente excusée : Sylvie WILLIAM

Etait absent : Michel KERVEGAN

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents et représentés : 16

Madame Anna HENNION a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

AIDE AU FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental en vue d'aider au fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques, pour l'année scolaire 2015/2016. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES – ANNEE 2016

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs de location des salles pour l'année 2016 comme suit :

MAISON DES ASSOCIATIONS (Place Charles de Gaulle) 40 pers.		<i>louée uniquement aux particuliers de la commune ou prêtée gratuitement aux associations</i>	2015	2016
Week-end	48h du samedi 8h30 au lundi 8h30			
Noël 2016	48h du 24/12 8h30 au 26/12 8h30		155 €	157 €
Jour de l'an 2015-2016	du 31/12/2015 à 8h30 au 04/01/2016 à 8h30			
Jeudi de l'Ascension	du mercredi 15h30 au vendredi 8h30			
Caution			369 €	373.00 €
SALLE PIERRE CAUET (Place Charles de Gaulle) 100 pers.			2015	2016
Location Week-end (du vendredi à 14h30 au lundi 8h) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié	Particuliers et sociétés de la commune		309 €	312 €
	Particuliers et sociétés extérieurs		561 €	567 €
Location jour de semaine (24 heures) à l'exception des jours fériés et du vendredi	Particuliers et sociétés de la commune		103 €	104 €
	Particuliers et sociétés extérieurs		256 €	259 €
Associations locales (48 heures)	1ère location		gratuite	gratuite
	2ème et 3ème location		30 €	30 €
	4ème location et suivantes		245 €	247 €
Caution			1 515 €	1 530 €

TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE – ANNEE 2016

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2016 comme suit :

CIMETIERE		2015	2016
Concession de terrain	Trentenaire	123 €	124 €
	Cinquantenaire	184 €	186 €
Concession dans le columbarium	Trentenaire	359 €	363 €
	Cinquantenaire	540 €	545 €

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 7 juillet 2005, modifié par délibération du 21 janvier 2010 et du 10 décembre 2013.

Il explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour les raisons suivantes :

- Augmentation de l'emprise au sol en zone Uib
- Rectification d'une erreur matérielle lors de la modification N° 2 (précisions à apporter aux articles 1 et 2 en Nib)
- Augmentation de la hauteur maximale des constructions en zone UB
- Rectification d'une erreur matérielle sur la rédaction de l'article 2 (Zone UC) : remplacement de « intérêt collectif » par « intérêt général » comme dans les zones UB et UD

Le principe du projet de modification simplifiée a été validé par la commission urbanisme en date du 29 septembre 2015.

Le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois. Les mesures de publicité s'effectueront par voie de presse, affichage en mairie et dans les panneaux officiels d'affichage ainsi que sur le panneau d'informations lumineux.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibèrera et adoptera éventuellement le projet modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

L'assemblée, par 13 voix pour (Mmes Anna HENNION, Jacqueline MOREL, Brigitte VASSEUR, Christel BENARD, Valérie TAVERNIER, M. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Christophe HENRIQUET, Didier VOITURONT, Claude AMAND, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Bertrand MARCHAND) et 3 voix contre (Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR, Christine RUFFIER et Stéphanie BOUTER) décide :

- D'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L 127-1, L 128-1 et L 123-1-11 du Code de l'Urbanisme
- De donner autorisation à Monsieur le Maire pour lancer la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- Que les mesures de publicité s'effectueront par voie de presse, affichage en mairie et dans les panneaux officiels d'affichage ainsi que sur le panneau d'informations lumineux
- De prévoir les crédits nécessaires destinés au financement des dépenses afférentes, au budget de l'exercice en cours.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNEE 2011/2012/2013/2014

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L.2224-1 à L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente les rapports des années 2011/2012/2013 et 2014.

Après avoir apporté toutes les explications et répondu à toutes les questions, il propose à l'assemblée d'émettre un avis sur les rapports présentés.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent chacun des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable des années 2011/2012/2013 et 2014.

ENQUETE PUBLIQUE SIRECR (Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien de la Conque et de ses Ramifications)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIRECR a déposé une demande préalable de Déclaration d'Intérêt Général et une autorisation Loi sur l'Eau portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Conque et de ses Ramifications. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier d'enquête publique se déroulant du 30 septembre 2015 au 31 octobre 2015. Il présente à l'assemblée les cartes reprenant le circuit des rûs passant sur les communes de Le Meux, Rivecourt et Longueil Sainte Marie. Après avoir apporté toutes les réponses aux questions posées, il propose à l'assemblée d'émettre un avis sur la demande déposée par le SIRECR.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- Pour la partie « entretien » : d'émettre un avis favorable à la demande présentée par le SIRECR.
- Pour la partie « restauration » : de retenir uniquement le tracé allant de l'OA N° 9 à l'OA N°10. Les autres tracés font l'objet, d'un avis défavorable.

QUESTIONS DIVERSES

Extensions futures en matière de développement économique : Monsieur le Maire présente à l'assemblée les zones concernées par une extension future des activités de la ZAC Paris Oise.

Stationnement dans la commune : Madame Stéphanie Bouter fait part à l'assemblée de l'incivilité de certains habitants à se garer hors des places de stationnement et rendant la circulation dangereuse. Des renseignements seront pris sur la possibilité de verbalisation par les élus ayant compétence d'officier de police judiciaire.

Véhicules communaux : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le Jumper. Des devis sont en cours de réalisation.

La séance est levée à vingt heures quarante et une minutes.